

**L'An DEUX MIL DIX NEUF,  
le QUATRE AVRIL  
à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire  
Présents : Mmes GUILLOT Jacqueline - RIBES Monique- Mrs PERRIN Raymond - CROZET Guy- DEJOB Xavier  
Absents ayant donné procuration à :  
Absents excusés : GEORGES Jean François-MEILLAND René- VACHERON Maryline - CLAVARON Patrice  
Absents :  
Secrétaire de séance : RIBES Monique

*09 01 AVRIL 2019 Objet : CA et compte de gestion 2018 du budget de l'assainissement collectif - affectation du résultat*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M CROZET Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement			Investissement			Ensemble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			132 116.40	0	132 116.40	
Opérations de l'exercice	10 938.89	11 373.92	101 534.42	111 720.61	112 473.31	123 094.53
<b>TOTAUX</b>	<b>10 938.89</b>	<b>11 373.92</b>	<b>233 650.82</b>	<b>111 720.61</b>	<b>244 589.71</b>	<b>123 094.53</b>
Résultat de clôture	00	435.03	121 930.21	0	121 495.16	0
		Restes à réaliser	0			156 930.71
		Besoin/excédent de financement	35 435.53			

	Pour mémoire : virement à la section d'invest	0
--	---	---

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)	
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	435.03

*9 bis 002 AVRIL 2019 Objet : CA et compte de gestion 2018 du budget de de la collectivité - affectation du résultat*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M CROZET Guy délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		561572.18		118 983.20		680 555.38
Opérations de l'exercice	196903.74	250607.82	326 270.23	450 345.31	523 173.97	700 953.13
<b>TOTAUX</b>	<b>196903.74</b>	<b>812 180.00</b>	<b>326 270.23</b>	<b>569 328.51</b>	<b>607517.05</b>	<b>1381508.51</b>
Résultat de		615 276.26	0	243 058.28	0	858 334.54

clôture					
		Restes à réaliser	249 612.47		
		Besoin/excédent de financement Total			608 722.07
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement		70 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	6 554.19	au compte 1068 (recette d'investissement)	
	608 722.07	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	

10 – 3 avril - 2019

*Objet : Vote des taxes communales*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de déterminer le taux des différentes taxes locales (d'habitation, foncière bâti, foncière non bâti, CFE).

Il rappelle les taxes en vigueur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le taux des différentes taxes locales ainsi :

- taxe d'habitation : 9.5 %
- taxe foncière (bâti) : 4.64 %
- taxe foncière (non bâti) : 24.20 %
- taxe professionnelle : 19.52 %

11 – 4 avril - 2019

*Objet : Intégration des propriétés « Treille » issues d'une procédure des biens sans maître*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'intégrer comptablement les propriétés « Treille Firmin et Jean Marie » issues d'une procédure de biens sans maître dans l'Actif de la commune.

Pour ce faire, il propose de s'appuyer sur l'estimation des services des domaines faite à la parcelle pour une meilleure visibilité.

Selon les données ci-après :

Parcelle	Adresse	Surface	Nature	Description	Prix/m <sup>2</sup>	Prix total
A-238	Les Fans	7860	Bois		0,15	1179
A-243	Les Fans	3900	Bois Taillis	chênes/frênes	0,22	858
A-250	Les Fonderies	25390	Terre/bois		0,18	4570,2
A-256	Les Fonderies	2550	Prés Pâtur		0,22	561
A-262	Les Fonderies	960	Bois Taillis	pins/sapins	0,15	144
A-279	Les Fonderies	4150	Bois		0,7	2905
A-296	Les Fonderies	250	Bois Taillis	chêne	0,15	37,5
A-298	Les Fonderies	1570	Bois sapin	/Taillis chêne	0,22	345,4
<b>A-604</b>	<b>Godran</b>	<b>800</b>	<b>Bâtiments Maison et dépendance</b>			<b>50000</b>
A-630	Godran	9575	Pré Pâtur		0,22	2106,5
A-732	Godran	482	Pré Pâtur		0,22	106,04
A-733	Godran	4282	Pré Pâtur		0,22	942,04
A-734	Godran	22035	Divers Friche	autoroute	0,07	1542,45
A-770	Les Fans	6927	Bois Taillis	sapins/frênes/chênes	0,22	1523,94
A-771	Les Fonderies	11009	Divers Emprise	Friche autoroute	0,07	770,63
		<b>101740</b>				<b>67591,7</b>
A-251	Les Fonderies	4680	Terre/bois		0,22	1029,6
A-253	Les Fonderies	4220	Pré Pâtur		0,22	928,4
A-277	Les Fonderies	4770	Terre Terre	cultivée	0,24	1144,8
A-301	Les Fonderies	8050	Bois	Sapins	0,3	2415
A-666	Le Bourg	4104	Prés Pâtur		0,22	902,88
A-667	Le Bourg	14511	Prés Pâtur		0,22	3192,42
A-769	Les Fonderies	8364	Bois/Terre		0,15	1254,6
A-795	Godran	6834	Terre Terre	cultivée	0,24	1640,16
A-862	Godran	10706	Prés Pâtur		0,22	2355,32
		<b>66239</b>				<b>14863,18</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'intégrer les propriétés « Treille Firmin et Jean Marie » issues d'une procédure de biens sans maître dans l'Actif de la commune, conformément à l'estimation des services des domaines reportée ci-dessus.

12 – 5 avril - 2019

*Objet : Demande de subvention exceptionnelle*

Monsieur le Maire relate à son conseil le courrier reçu de l'Association Les Sourires d'Urfé de l'Epadh de St Just en Chevalet concernant une demande de subvention exceptionnelle (besoin d'un véhicule aménagé pour le transport des personnes résidentes à l'EPADH)

Ainsi, il lui demande de statuer sur cette sollicitation

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- Les Sourires d'Urfé : 500.00 €

13 – 6 avril - 2019

*Objet : Demande de subvention exceptionnelle*

Monsieur le Maire relate à son conseil un courrier reçu concernant une demande émanant du Sou des Ecoles du RPI Ailleux Cezay Saint Martin La Sauveté pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser un voyage scolaire. Ainsi, il lui demande de statuer sur cette sollicitation.

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- 50€ par enfant habitant la commune et allant au voyage scolaire sur présentation d'une liste nominative de ces enfants concernés.

14 – 7 avril - 2019

*OBJET : DSIL2019 / REHABILITATION DES TOITURES DE L'EGLISE*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale concernant de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL 2019).

Il propose à son conseil de présenter le dossier « Réhabilitation des toitures de l'église » étant donné que le conseil municipal a pour obligation de prévoir le remplacement du tuilage de toutes les toitures de l'église communale puisque elles sont devenues poreuses au fil des ans. Ces travaux sont nécessaires pour protéger les voutes existantes à l'intérieur de l'église et permettre d'assurer la sécurité des « usagers » de ce bâtiment communal.

Il présente le Plan de Financement prévisionnel pour ces travaux et il propose de demander une aide de 40 % au titre du DSIL 2019.

Après analyse de cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord à M Le Maire pour présenter le dossier cité suivant un cout prévisionnel de **59 997 €HT** et sollicite les subventions suivantes

- auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL2019 pour un montant attendu de 24 000€ (soit 40 %)
  - auprès du Département (enveloppe territorialisée 2020) pour un montant attendu de 24000 € (40%)
  - Montant restant à charge de la commune : 11 997.00 €
- dit que les travaux cités sont prévus dès le second semestre
  - et qu'ils sont budgétisés en section d'investissement du budget communal 2019

15 – 8 avril – 2019

*Objet : Bibliothèque municipale : remboursement des frais kilométriques pour se rendre à la médiathèque départementale de Montbrison*

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité des bénévoles de la Bibliothèque Municipale de se rendre occasionnellement à la médiathèque départementale de Montbrison pour procéder aux choix de nouveaux ouvrages.

Mme Domergue Christine a accepté de s'y rendre en février 2019

Monsieur le Maire propose que cette personne au service de la commune soit indemnisée pour ses frais de transport.

Monsieur le Maire propose que l'on rembourse les frais kilométriques sur la base de l'arrêté du 26 février 2019 : soit 0.37 cts d'€ le km pour un véhicule de moins de 7 cv et sur présentation de sa carte grise et d'un état détaillé des kms parcourus de :

\* Mme Domergue Christine a parcouru 84 kms. Donc, il propose un dédommagement de  $84 * 0.37 = 31.08$  €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'indemniser :

- Mme Domergue Christine à hauteur de 31.08€

*Objet : Les budgets 2019*

1/ Collectivité

Budget primitif 2019

Section de fonctionnement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 812 563.87€

Section d'investissement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 616 930.47€

Ce budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Service Assainissement

Budget primitif 2019

Section de fonctionnement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 13 011.03€

Section d'investissement

Budget équilibré en Dépenses et Recettes à la somme de 167 706.21 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet des délibérations

*Objet : CA et compte de gestion 2018 du budget de l'assainissement collectif - affectation du résultat*

*Objet : CA et compte de gestion 2018 du budget de de la collectivité - affectation du résultat*

10 – 3 avril – 2019 *Objet : Vote des taxes communales*

11 – 4 avril – 2019 *Objet : Intégration des propriétés « Treille » issues d'une procédure des biens sans maître*

12 – 5 avril – 2019 *Objet : Demande de subvention exceptionnell e: Les sourires d'Urfé*

13 – 6 avril – 2019 *Objet : Demande de subvention exceptionnelle : RPI St Martin Ailleux Cezay*

15 – 8 avril – 2019 *Objet : Bibliothèque municipale : remboursement des frais kilométriques pour se rendre à la médiathèque départementale de Montbrison*

*Objet : Les budgets 2019*

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
ROUX MARYLINE	Absent	
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	Absent	
CLAVARON PATRICE	Absent	
DEJOB XAVIER		